

# LE MATIN

Journal Republicain Quotidien

**RÉDACTION :**  
ROUBAIX, rue Richer-Lesoir, 13  
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

**PRIX DES ABONNEMENTS :**  
Nord et Département limitrophes :  
Trois mois : 4 fr. 50 - Un an : 18 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

**SIÈGE ADMINISTRATIF :**  
Rue de Béthune, 27, à Lille  
(TELEPHONE N° 97)

**LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS**

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 37, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

## LE MONUMENT

### Georges Robert

### La souscription

L'initiative prise par le Progrès du Nord et les nombreux amis de Georges Robert d'élever un monument au mémoire du grand mort, a été accueillie dans tous les milieux républicains avec un vif intérêt.

Nous publions aujourd'hui la liste des premiers souscripteurs. Ce sont :

MM. Auguste Poitevin	50 00
Paul Hayes	50 00
Desprez	50 00
Dervaux	50 00
Georges Sellier	50 00
Jacques Veudier	50 00
Vincent Couvreur	50 00
Louis Demesmay	50 00
Faura	50 00
Berest	50 00
Trystram	50 00
Fanyau	50 00
Scuffert	50 00
Georges	50 00
Rouvière	50 00
De Lauwereyns	50 00
E. Brichet, instituteur à Walveringhem	5 00

Nous prions nos amis, les représentants des organisations radicales et radicaux-socialistes de bien vouloir nous adresser leur chèque le plus tôt possible.

## Lire plus loin :

Le conflit entre Bulgares et Serbes.

Les lois d'exception au Reichstag en Alsace-Lorraine.

## La Semaine Politique

### Les nécessités de la défense nationale.

Les mesures financières gouvernementales. — L'intervention de M. Caillaux. — L'antimilitarisme et les syndicats ouvriers. — La réforme électorale au Sénat.

La résolution prise par le Gouvernement d'instituer un impôt progressif destiné à parer aux nécessités de la défense nationale, semble avoir quelque peu apaisé l'ardeur langoureuse de droite. Depuis des semaines, la fontaine appelle au pays, et il n'est pas de paroles saées amères pour ceux qui entendent profiter des droits que chaque citoyen possède sous un régime de libre discussion. Un grand nombre de républicains, dont le suis, pensent comme eux qu'il convient de mettre nettement la nation en face de ses responsabilités et de ses devoirs, et ils réprouvent de toutes leurs forces la bruyante agitation que certains tentent d'organiser autour de la loi militaire, lie ne cristallisent pas de dire hautement leur pensée sur la nécessité de l'effort réclame.

Ces mêmes républicains ont sûrement le droit de s'étonner aujourd'hui, de voir accueillis avec tant de sollicitude, par ceux qui se proclament des républicains, les mesures financières proposées par le Gouvernement. Que ne sont-ils prêts à accepter les charges fiscales avec un enthousiasme égal à celui qui les attendent du peuple, pour consentir l'impôt du sang ?

Pour la défense nationale, sacrifices en hommes, en argent pour tous, sacrifices d'argent supportés par ceux qui possèdent ; telle est la vraie formule de justice et de patriotisme. C'est celle qui a été développée au cours d'un de nos débats qui, par leur tenue, honorent la tribune française. M. Caillaux, et il serait injuste de ne point dire que c'est d'elle aussi que s'est inspiré dans une large mesure le Gouvernement. Mais malgré les difficultés de l'heure, beaucoup de républicains se résignent avec peine à accepter le procédé qui consiste à faire appel à l'emprunt pour couvrir les dépenses militaires.

Même en accordant à toute une catégorie de dépenses militaires un caractère exceptionnel, d'ailleurs contestable, beaucoup de républicains se refusent à accepter des dépenses exceptionnelles, et de faire couvrir par l'emprunt, celles qui devraient être en réalité payées par des cotisations normales de la nation.

Je sais parfaitement que dans la situation déficitaire où nous sommes, il est extrêmement difficile de réduire, et beaucoup moins facile d'apporter des solutions ; faire appel à l'impôt national et l'amortissement de l'emprunt, est acceptable si on ne conteste pas le principe même de l'emprunt ; mais résister à ce même impôt, les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses militaires et

## Le duc d'Orléans en Justice

### La duchesse réclame 170.000 fr. qu'elle paye pour le prince

Le procès intenté par le duc de Saxe-Cobourg et Gotha au duc d'Orléans, comme nous l'avons raconté, a été introduit hier matin à la 1<sup>re</sup> chambre du tribunal civil de Bruxelles. Le procès se plaide dans le capitaine belge, parce que le duc d'Orléans a maintenu sa résidence établie dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Le conflit entre les deux époux date du mois de mai 1911. Depuis cette époque, la duchesse d'Orléans, gravement malade, réside auprès de son oncle ; elle ne considère comme moralement abandonnée et réclame à son mari une pension annuelle de 80.000 francs. D'autre part, le duc réclame au duc d'Orléans la restitution de sommes payées par elle pour le compte de son mari et dont le total s'élève à 170.000 francs.

La formalité de l'introduction du procès devant le tribunal civil de Bruxelles a été accomplie par la poursuite des deux parties, et l'affaire a été inscrite au rôle. La cause est donc arrivée régulièrement devant le domaine judiciaire, et elle sera plaidée avant les vacances.

Le procès excite la plus grande curiosité à Bruxelles et dans les bruits sensationnels circulent un peu partout, bruit qui est imposable de vérifier actuellement, et on se peut dire que la plus grande réserve s'impose jusqu'à ce que les débats judiciaires aient permis d'apprécier tous les éléments du procès.

## Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré.

### L'ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les ministres de l'Intérieur et du Travail ont rendu compte des pourparlers engagés entre eux et la sous-commission nommée par la commission des finances du Sénat relativement au texte de loi sur l'assistance aux familles nombreuses. L'accord s'est établi sur le texte qui a été soumis à la sous-commission et à la commission des finances du Sénat.

### LES FÊTES DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE PRÉPARATION MILITAIRE

Le président de la République et le ministre de la guerre devant se rendre à Toulon le 8 juin, M. Chéron a été désigné pour représenter le gouvernement à la fête organisée à l'Union des sociétés de préparation militaire. Le reste de la séance a été consacré à l'exécution des affaires courantes.

### A L'ÉLYSÉE

Le Président de la République a reçu hier après-midi des députés de l'Association des employés et ouvriers des chemins de fer.

### Mort d'un général originaire du Nord

On annonce la mort, à Dinan, du général de division en retraite Hamel de Caneby, commandeur de la Légion d'honneur. Né en 1837 à Bergues (Nord), le général Hamel de Caneby était sorti de Saint-Cyr en 1856 et avait fait sa carrière dans l'armée de la cavalerie.

### La Crise espagnole

La politique espagnole n'a jamais traversé un moment aussi difficile, et on peut affirmer que la crise actuelle n'est qu'une crise des partis politiques menacés de destruction.

Les deux grands partis historiques qui alternent au pouvoir, le parti libéral et le parti conservateur, se fractionnent, et à la politique de grande majorité soumise à la volonté d'un homme, se substituent de petits groupes ainsi suivant les circonstances du moment.

Cette décomposition commence dans le parti conservateur et il est notoire que MM. Dato et Pezanda représentent la tradition historique du parti ne partageant pas la manière de voir de M. Maura.

M. Dato marche d'accord avec M. Pezanda et non avec M. Maura.

D'autres éléments du parti conservateur sont en désaccord avec M. Maura sur deux points très importants, qui sont :

1<sup>o</sup> Quel que soit le jugement que les conservateurs portent sur le parti libéral et sur leurs relations avec lui et en acceptant le pouvoir quand l'heure est venue ;

2<sup>o</sup> Si la loi doit jamais laisser la couronne sans défense et le parti conservateur sans appui, quel que soit le parti libéral pour le gouvernement de l'Etat.

Les républicains, les socialistes, les indépendants, les libéraux et les démocrates alignés avec une violence très grande M. Maura, et proposent toutes les résolutions politiques de la Chambre ont publié des notes officieuses contre la conduite de ce moment.

La confusion est énorme en ce moment. La loi continue les consultations et l'opinion qui prédomine est que la loi continuera sa conférence au comité de Romanones quand celui-ci se présentera à la Chambre demain lundi pour continuer le débat commencé.

## APRÈS LA PAIX

### UNE REUNION DE DELEGUES BALKANAIQUES

Le nombre de questions à régler en commun, après le traité de paix, était immense, il est probable que le séjour à Londres de délégués de se prolongera pas beaucoup.

Un des délégués serbes M. Vesulich a déjà quitté Londres.

Un ce qui concerne le règlement des questions relatives à l'Albanie, on se mouille dans les cercles diplomatiques, plus optimiste. Il semble que si la Grèce est plus modérée au sujet de l'Épire, l'Italie sera de son côté conciliante sur la question des îles.

Il est à prévoir d'autre part que l'établissement de la frontière turco-bulgare n'ira pas sans quelques difficultés. Je crois savoir que ces difficultés ne sont pas de nature, mais encore le gouvernement russe leur a fait quelques objections à la frontière réclame par la Bulgarie.

### LA RENCONTRE ENTRE MM. GUECHOF ET PACHITCH

Sofia, 31 mai. Il est définitivement décidé que MM. Guechof et Pachebitch se rencontreront ce soir à la frontière.

### LE RETOUR DE M. SPALAIKOVITCH A SOFIA

Belgrade, 31 mai. M. Spalaikovitch, ministre de Serbie à Sofia, est parti cette nuit pour cette capitale par train spécial.

### L'INTERVENTION DE LA RUSSIE

Petersbourg, 31 mai. Le discours de M. Pachtich est jugé singulièrement inopportuniste à la veille de l'entrevue avec M. Guechof. Il est grand à voir le gouvernement russe ne se laisse entraîner par l'opinion militaire ; d'autre part, on assure que le gouvernement grec estime inadvisables les explications données par les Bulgares à la suite de l'incident Averof.

Les conditions, la Russie, tout en faisant dans les trois capitales appel au bon sens et à la sagesse des gouvernements ne leur laisse point ignorer qu'en cas de rupture du gouvernement international, la Russie a leur fait les puissances assés l'obligation d'entrer en lutte.

C'est la notification très nette de désintéressement en cas de conflit. Mais la Russie fait tout pour prévenir cette rupture et bien convaincu désormais que le temps lui a permis d'apprécier le bien fait que l'écriture, il semble aujourd'hui que se soit orientée dans le sens d'une coopération d'intérêt dans le conflit général balkanique.

Les nouvelles de ce matin précèdent la forme de cette intervention : la Russie convoquera une réunion des délégués des gouvernements alliés à Saint-Petersbourg, sous la présidence de M. Sazonov.

## Le Renouveau des Conseils Généraux

### Les élections de juillet

Le Gouvernement a décidé en principe que les élections pour le renouvellement des Conseils généraux et des Conseils départementaux auront lieu le dimanche 27 juillet prochain pour le premier tour et le 3 août pour le second tour.

On sait qu'aux termes de la loi départementale du 10 août 1912, les Conseils généraux et les Conseils départementaux sont renouvelés par moitié tous les trois ans. La série sortante est en 1913 celle qui a été renouvelée en 1906.

Il y a environ 1.500 conseillers généraux et 1.500 conseillers départementaux à élire au prochain renouvellement.

Sur les 1.500 conseillers généraux sortants, il y a peu près 150 députés et 80 sénateurs qui tous demanderont le renouvellement de leur mandat électionnel.

## Le Président de la République aux manœuvres navales

On sait que le Président de la République quittera Paris vendredi prochain, à 5 h. 20 du soir, se rendant à Toulon où il assistera au départ de la *Jules-Michel* pour assister à la dernière phase des manœuvres navales. Voici sur les opérations que suivra M. Poincaré, quelques précisions.

Le samedi 7 juin, à 9 h. 30 du matin, le *Jules-Michel*, qui s'est parqué au départ du *Jules-Michel*, se livrera à des manœuvres d'ensemble, vers midi l'armée navale se disloquera en deux parts qui s'éloigneront l'une de l'autre en vue des exercices de l'après-midi. Ces exercices consisteront en un simulacre de combat après lequel l'armée navale retournera au mouillage des *Héros*, en cours de route le *Jules-Michel* sera dirigé vers le littoral algérien. Dans la soirée, exercice d'attaque de l'armée navale au mouillage par des torpilleurs.

Le dimanche 8 juin, l'armée navale appareillera et prendra position pour être passée en revue par le Président de la République. M. Poincaré, après la revue, se rendra à bord du *Voltaire*, où il se sera présentée les amiraux et les commandants de l'armée navale ; des décorations seront remises à la fin de l'après-midi, l'armée navale rentrera à Toulon.

Le Président de la République, qui sera remonté sur le *Jules-Michel*, et offrira un dîner aux commandants des navires de l'armée navale ; ce dîner sera suivi d'une réception.

M. Poincaré quittera Toulon à onze heures du soir et sera de retour à Paris le lendemain à midi 15.

## Le problème de l'habitation ouvrière

### Au Conseil supérieur des habitations à bon marché

La session du conseil supérieur des habitations à bon marché a été ouverte hier matin, à onze heures, sous la présidence de M. H. Chéron.

Au nom du comité permanent, M. Georges Ristier a présenté au conseil un très important rapport sur les demandes formées par les sociétés d'habitations à bon marché pour obtenir l'approbation de leurs statuts, sur les ressources à leur ménager et sur les moyens de développer l'amélioration du logement populaire. Dans ce travail, l'auteur a dressé un tableau d'ensemble des efforts qui ont été faits tant par les pouvoirs publics que par l'initiative privée en faveur de l'amélioration du logement. Mais, rappelle-t-il, ce mot du rapport, Chéron, a dit : l'audace est le grand foyer de toutes les sociétés, il a été, en outre, attaché à démontrer qu'en facilitant, aux plus humbles de nos concitoyens, l'accès à la propriété du foyer familial, on travaille non pas seulement au bien de la santé publique et de l'avenir de la race française — ce qui est déjà fort important, — mais aussi en vue du progrès moral, et de la perfection des esprits :

« Dans ce plan, nous nous sommes efforcés de faire donner à un administrateur de sociétés d'habitations à bon marché, dit-il dans une partie de ce rapport, — est de parer à la fois, vers six heures et demie, plusieurs logements sociaux, on voit le père de famille, le retour de l'atelier, installé dans un bon feuillet, tenant son journal, ou occupé à quelque petit travail manuel, le ménage préparant le repas, les enfants confortablement installés pour leurs études, ou jouant avec des jouets, on se dit qu'on n'a perdu qu'à peine un peu de temps, à créer du bonheur, de la santé, de la dignité, quel emploi meilleur un homme peut-il faire de ses loisirs et de son loisir obligé ? »

« Sans doute l'année 1912 a été fertile en améliorations en faveur des habitations à bon marché et elle occupera probablement une place prépondérante dans l'histoire de cette œuvre. Grâce à la révision de la charte des habitations ouvrières par la loi du 25 mars 1912 et de 1908, il a pu se créer un grand nombre de sociétés, et depuis le 1<sup>er</sup> avril 1912, 70 nouvelles sociétés ont demandé l'approbation qui a été accordée à 56 d'entre elles et l'on compte actuellement 374 sociétés admises à profiter des avantages de la loi. Ces sociétés ont construit ou vont construire des habitations à bon marché. D'autre part les sociétés de crédit immobilier se sont multipliées : il n'y en avait l'année dernière que 14 dont les statuts avaient été approuvés ; il en est actuellement 35.

Mais il ne faut pas, dit M. Georges Ristier, que ces premiers succès nous fassent oublier l'immensité des besoins. Ce que nous avons fait est bien peu à côté de ce qui reste à faire. »

Il constate avec regret que la ville de Paris n'a pas encore réussi à mettre en construction quelques-unes des habitations à bon marché si impatiemment attendues par

le monde des travailleurs et pour lesquelles on se propose d'emprunter 200 millions.

« Nous sommes extrêmement satisfaits que l'on agisse vite, dit-il, car la situation est véritablement navrante. Les dernières statistiques de M. Berthelin indiquent que 46.296 logements habités par 233.044 personnes sont surpeuplés ; est dans presque la moitié de la population totale de notre capitale qui vit dans des conditions antihygiéniques. Naturellement ces logements sont occupés surtout par des familles de quatre, cinq, six sept, huit et dix enfants, et l'on voit, dit-il, dans ces familles, des enfants empaillés dans une seule et même pièce dans un état de promiscuité dégradante.

« Dans un arrondissement de Paris, on compte que sur 100 ménages de 3 personnes, 8 vivent dans des logements d'une pièce, et par conséquent avec les graves inconvénients du surpeuplement, mais cette proportion s'élève à 14 % pour les familles de 4 à 5 personnes, puis à 40 % lorsque le logement doit en abriter 6 à 7, pour arriver enfin au chiffre navrant de 67 % quand il y a plus grand nombre d'autres humains devant s'entasser dans un épouvantable local.

« D'autres statistiques, présentées par M. Berthelin, nous montrent que dans les cinq communes de Paris, les logements sociaux occupés par des familles de plus de 3 personnes, qui sont surpeuplés, sont : « Depuis bien des mois déjà, l'industrie du bâtiment traverse une période de production intensive, mais c'est presque uniquement pour l'édition d'immeubles destinés aux classes riches aisées ; cependant lorsque ceux-ci seront en très grand nombre, ce qui ne saurait tarder, on commencera à construire des maisons sociales à une catégorie de nos concitoyens plus modestes. »

« Dans certains quartiers de Paris, le nombre des logements vacants, accessibles par leur prix aux familles nombreuses, décroît dans une proportion effrayante à mesure que les classes riches aisées occupent les logements sociaux, et on ne peut que constater que l'industrie du bâtiment ne profite pas de la situation favorable que nous offre la construction de logements sociaux. »

« Dans certains quartiers de Paris, le nombre des logements vacants, accessibles par leur prix aux familles nombreuses, décroît dans une proportion effrayante à mesure que les classes riches aisées occupent les logements sociaux, et on ne peut que constater que l'industrie du bâtiment ne profite pas de la situation favorable que nous offre la construction de logements sociaux. »

## Les lois d'exception en Alsace-Lorraine

### L'interpellation socialiste au Reichstag

Le Reichstag a repris hier la discussion de l'interpellation des socialistes sur la loi d'exception en Alsace-Lorraine.

M. Calkor, nationaliste-libéral, déclare que puisque le Reichstag a été saisi d'un projet de loi par le gouvernement en ce qui concerne l'application de semblables lois d'exception, il ne faut pas que le chancelier, à parler avec la plus grande prudence de la question actuellement débattue, il insiste sur les dangers du nationalisme en Alsace-Lorraine.

« Le chancelier a présenté une déclaration, dit de l'avis de tous, très prudente et réservée. Une plaidoirie plus entraînée serait nécessaire. On ne saurait dire que les dispositions législatives prises en Alsace-Lorraine depuis la proclamation de la Constitution de 1911. Ces lois d'exception ne sauront être justifiées par certaines fautes de tact, qui eussent pu se commettre en d'autres circonstances. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. »

« J'insiste également sur le fait qu'on ne saurait songer à supprimer les journaux français en Lorraine. Le Reichstag a le droit de contrôler les lois de l'Etat, mais il ne peut les empêcher de fonctionner dans les limites de la loi. »

« On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. »

« On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. »

« On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. »

« On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. »

« On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. »

« On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. On a dit que certains journaux français d'Alsace-Lorraine seraient fermés par l'application de ces lois d'exception. »